

AUTORISATION PARENTALE

Représentants légaux

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :@.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :@.....

Autorisons notre enfant : (nom / prénom)
.....

☐ À candidater au CME

☐ À participer aux réunions et aux sorties du CME
dans le cadre de son mandat en tant qu' élu du CME

☐ À rentrer seul à son domicile

☐ À être pris en photo et vidéo pour les supports
de communication papiers et numériques de la Ville

EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS PAR LES PRÉCÉDENTS JEUNES ÉLUS



Escape game au Clos des Capucins.



Rencontre avec des familles ukrainiennes



CONTACT
cme@meylan.fr

FAIS BOUGER TA VILLE !



Présente-toi aux élections du Conseil municipal des enfants

Le CME, c'est quoi ?

Le conseil municipal des enfants est un espace d'expression, de création et d'action, qui permet aux enfants d'agir pour leur ville.

Les jeunes conseillers sont élus pour 1 an.

Quel est le rôle d'un élu du CME ?

Un élu du CME s'engage à représenter les enfants meylanais. Il est acteur de sa ville. Il apprend le fonctionnement de sa commune et développe des projets citoyens qui améliorent la vie de tous les habitants !

Comment fonctionne le CME ?

- ▶ Le CME est composé d'une vingtaine d'enfants 4 par groupe scolaire.
- ▶ La présence des jeunes conseillers municipaux est obligatoire aux séances de travail et aux réunions plénières.
- ▶ Les séances plénières rassemblent tous les membres du CME et sont présidées par Madame le Maire et encadrées par une animatrice.
- ▶ Elles permettent de choisir les projets et de former les groupes de travail. Les groupes de travail "projets" permettent aux jeunes élus de réfléchir sur une thématique ou un projet bien précis.
- ▶ Chaque jeune conseiller recevra un carnet pour le suivi des projets.

Quand et comment se déroulent les rencontres ?

- ▶ Chaque commission se réunit le premier mercredi du mois, de 10h à 12h
- ▶ Trois séances plénières ont lieu dans l'année.
- ▶ Les jeunes élus sont encadrés par un animateur de la Ville qui les accompagne tout au long de leur mandat.
- ▶ Les jeunes élus se rendent au CME par leurs propres moyens.



Comment devenir membre du CME ?

Toutes les conditions suivantes sont requises pour être candidat aux élections :

- ▶ Résider à Meylan
- ▶ Être inscrit dans un établissement scolaire public situé à Meylan
- ▶ Être en CE2, CM1 ou CM2
- ▶ Avoir l'autorisation de ses parents
- ▶ Présenter un programme
- ▶ Soumettre sa candidature avant le 25 septembre 2026

Qui peut voter ?

Tout élève scolarisé dans un établissement scolaire public situé à Meylan, en classe de CE2, CM1 ou CM2.

COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?



Jusqu'au 25 septembre

Je dépose ma candidature à l'aide du formulaire à découper ci-contre.



Du 28 septembre au 2 octobre

Je réalise mon affiche de campagne avec l'appui du service Jeunesse de la Ville.



Mercredi 30 septembre, de 10h à 12h et de 14h à 16h

Je participe à la permanence de création des affiches à la mairie, animée par le service jeunesse.



Du 5 au 9 octobre

Je fais campagne pour présenter mes idées, mon projet dans mon école.



Entre le 12 et le 15 octobre

Les élections se déroulent dans mon école.



16 octobre

Les résultats sont proclamés à l'Hôtel de ville. Les candidats sont invités à la proclamation des résultats qui désigne les jeunes élus.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Tu souhaites faire partie du CME ?

Complète avec tes parents ce formulaire et donne-le directement au responsable de l'accueil périscolaire de ton école.

Nom

Prénom :

Etablissement :

Lequel de ces domaines t'intéresse le plus et sur lequel tu aimerais travailler ?

- ☐ l'environnement,
- ☐ la solidarité,
- ☐ le sport,
- ☐ l'événementiel,
- ☐ la culture,
- ☐ la citoyenneté

Si tu es élu, quelle sera ta première idée, envie de projet ?

.....

.....

☐ Si je suis élu(e), je m'engage à participer aux commissions et aux séances plénières durant l'année de mon mandat.

Signature du candidat :

